

DOSSIER D'INSCRIPTION - CANTINE SCOLAIRE

ANNÉE 2022/2023

Si votre enfant mange régulièrement à la cantine, vous avez la possibilité de procéder à son inscription permanente valable toute l'année ou pour une période donnée. *Toute modification de l'inscription établie en début d'année scolaire sera possible en déposant au secrétariat de mairie ce même document nouvellement complété.*

Si votre enfant mange occasionnellement à la cantine, vous devrez remplir un bulletin de fréquentation occasionnelle ci-joint et le remettre en mains propres à Mme Maria MARTINS DA SILVA, au plus tard le jeudi à 18h15 pour la semaine suivante.

En cas d'absence ponctuelle **pour maladie**, vous devrez impérativement en informer Mme Maria MARTINS DA SILVA **le jour même avant 8h45** au 05.59.61.33.80 en précisant le nombre de jours d'absence de votre enfant.

À défaut, le prix du repas sera facturé.

FACTURATION

Chaque début de mois, une facture sera établie pour le mois précédant sur la base du ou des bulletins d'inscription transmis par les parents. Y figureront également les frais de garderie.

Afin de faciliter le paiement des prestations du service de cantine et de garderie, vous pouvez désormais opter pour l'un des modes de paiement suivants :

⇒ **Par chèque ou espèces** :

Chèque à l'ordre de CANTINE GARDERIE BORDÈRES - payable en mairie.

(À réception de la facture)

⇒ **Par prélèvement automatique** :

Compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-joint en y ajoutant votre RIB.

(Prélèvement autour du 20 du mois suivant la période facturée)

BULLETIN D'INSCRIPTION FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE

Enfant 1 (NOM Prénom) _____

Cocher les jours de fréquentation

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Préciser la période

Toute l'année scolaire 2022/2023

Pour la période du _____ au _____

Les semaines n° _____

Enfant 2 (NOM Prénom) _____

Cocher les jours de fréquentation

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Préciser la période

Toute l'année scolaire 2022/2023

Pour la période du _____ au _____

Les semaines n° _____

À _____, le _____

Responsable légal (NOM Prénom) _____

Signature

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Commune de BORDÈRES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de BORDÈRES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 87 ZZZ 87AD40

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : CANTINE GARDERIE

COMMUNE DE BORDÈRES

Adresse : 20BIS RUE DU PRÉ DU ROY

Code postal : 64800

Ville : BORDÈRES

Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

| | | | | | (| | |)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de BORDÈRES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de BORDÈRES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.